



Visite de François Hollande à Monaco

Des projets d'avenir en commun

© AFP - VALÉRY HAGHE

Cinq ans après la dernière visite officielle d'un Président français, François Hollande s'est rendu en novembre 2013 à Monaco. Ce fut l'occasion de réaffirmer les liens forts existant entre les deux pays, et de signer de nouveaux accords de partenariat, axés sur la recherche et le développement durable.

PAR CLÉMENT AIRAULT

En visite officielle le 14 novembre 2013, François Hollande est le 4^e Président de la V^e République à se rendre en Principauté. Jacques Chirac s'était déplacé en 1997 pour les 700 ans de la Principauté, puis il s'était rendu aux obsèques du Prince Rainier III en 2005. Nicolas Sarkozy y est également allé deux fois durant sa présidence, en avril 2008, puis en juillet 2011 à l'occasion du mariage princier. Pour François Hollande, cette visite officielle fut certes l'occasion de s'inscrire « *dans une tradition* », mais aussi et surtout de « *préparer l'avenir* ».

En quelques années, depuis la signature du Traité d'amitié et de coopération en 2002, les relations entre la France et Monaco ont

profondément changé. La Principauté a renforcé sa souveraineté, mais reste très engagée dans l'économie locale. Elle est un bassin d'emplois majeur pour la région PACA : 100 000 personnes dépendraient directement ou indirectement de la prospérité de Monaco. Selon le ministère des Affaires étrangères français, « *la Principauté constitue, à l'est du Var, le seul centre d'expansion économique* ». Les 1 000 emplois qui y sont créés chaque année, « *pour l'essentiel, sont occupés par des Français* ». Les intérêts stratégiques français sur le Rocher, principalement économiques, sont donc d'une importance capitale, et l'Hexagone a tout intérêt à ce que Monaco accède au marché intérieur. Pour le Prince Albert II, le « *rapprochement des*

entreprises monégasques avec le marché intérieur européen sera générateur d'emplois et bénéficiera donc davantage encore à la région économique voisine ». Bien logiquement, le Président français a réaffirmé son intention d'être aux côtés du Gouvernement princier lors des négociations avec l'Union européenne (UE).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après un entretien en tête à tête avec Albert II et un déjeuner officiel, François Hollande s'est rendu dans les ateliers du constructeur de véhicules électriques Venturi. L'entreprise créée en France dans les années 1980 a été rachetée en 2000 par l'homme d'affaires monégasque Gildo Pallanca-Pastor.

Ce dernier a décidé d'équiper ses nouveaux véhicules exclusivement de moteurs électriques. La visite de cette entreprise multiplie les symboles. Les produits conçus à Monaco sont fabriqués et assemblés en France, et la technologie utilisée confirme l'engagement des entreprises et du Gouvernement monégasques pour « *allier progrès et développement durable* ». Cet état d'esprit est partagé des deux côtés de la frontière : en témoignent les cinq accords de partenariat signés entre la France et Monaco ce jour-là. Réunis dans la salle de conférences du musée océanographique de Monaco, les représentants des deux pays ont paraphé plusieurs textes majeurs, sur les thèmes des énergies renouvelables et de la recherche. Une convention a notamment été conclue entre Michel Roger, Ministre d'État de la Principauté, et Bernard Bigot, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Ce mémoire d'entente définit et formalise les grands principes d'une coopération stratégique entre le CEA et le Gouvernement monégasque.

Michel Roger a aussi signé avec le directeur du marché des collectivités d'EDF, Jean-Pierre Frémont, un accord qui préfigure de nouveaux modes de transport à Monaco ; le service d'auto-partage de véhicules électriques Mobee a été lancé au mois de juin 2014. La mobilité – en particulier celle des travailleurs – est en effet un sujet prioritaire pour les deux États. Chaque jour, 35 000 Français se rendent à Monaco pour travailler. C'est pourquoi le Prince Albert II comme le Président Hollande se sont montrés déterminés à « *favoriser le télétravail* ». L'accord trouvé le 14 mars 2014 confirme la mise en place à Monaco du télétravail qui, selon le Souverain monégasque, va conforter « *l'impact*

positif de la dynamique économique de la Principauté sur le bassin d'emplois de la région limitrophe ». Son démarrage est cependant lié au vote de lois de ratification à l'Assemblée nationale et au Conseil national, ce qui ne devrait pas être fait avant 2015.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

S'il est un domaine dans lequel la coopération est fructueuse entre la France et Monaco, c'est celui de la recherche scientifique. Un accord-cadre de collaboration de premier ordre a été conclu entre l'Institut océanographique représenté par son directeur général Robert Calcagno, et l'Ifremer présidé par François Jacq. Cet accord a pour objectif de promouvoir « *la culture scientifique et industrielle en rapport avec le monde de la mer, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes marins, et une gestion durable des océans auprès des acteurs politiques, scientifiques, et de la société civile* ». En clair, ce partenariat déjà engagé depuis plusieurs années doit permettre de

développer des actions communes de sensibilisation au milieu marin pour le grand public.

Depuis plus de 50 ans, le Centre scientifique de Monaco (CSM) étudie cet écosystème, et en particulier les coraux. L'accord signé conjointement entre le CSM, l'Inserm, l'université de Nice-Sophia-Antipolis et le CNRS prévoit de mettre en place une Unité mixte de recherche (UMR) destinée à mieux comprendre, grâce aux coraux, les mécanismes liés au vieillissement. Enfin, une convention entre le CSM et l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) prévoit la création d'un laboratoire international de recherche travaillant spécialement sur les myopathies.

Pour la France et pour Monaco, ces accords offrent des possibilités de développement économique de premier ordre. Ils témoignent surtout d'une « *volonté commune de réaliser ensemble de nouvelles avancées dans ces domaines de pointe que sont la recherche scientifique et l'environnement* », comme l'a précisé le Prince Albert II. ■

COMMISSIONS BILATÉRALES : TRÈS ÉTROITE COOPÉRATION

La Commission annuelle de coopération franco-monégasque (CCFM) a été instituée en 2005 en remplacement de la Commission mixte de coopération, bien que ses attributions soient restées les mêmes. Co-présidée par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères français et le Ministre d'État de la Principauté de Monaco, elle sert de cadre aux consultations sur les situations d'intérêt commun. Lors de la 7^e réunion de la Commission, le 16 octobre 2013, il a beaucoup été question du dialogue engagé entre Monaco et Bruxelles.

Trois autres commissions existent, dont celle chargée des questions locales de coopération transfrontalière entre Monaco et la France, créée en 2006. Cette dernière examine surtout des dossiers de proximité, traitant de questions très techniques et locales. Par exemple, elle a défini les modalités d'intervention des secours en cas d'incident dans le tunnel de Monaco, qui relie les deux pays. La Commission bilatérale de suivi de la convention de sécurité sociale s'occupe des questions sanitaires, aujourd'hui primordiales. Quant à la Commission mixte sur la fiscalité, elle assure le suivi de la convention fiscale de 1963, traitant principalement des questions de TVA.